

CGT – FO – CFTC – FSU

du Conseil Général des Bouches du Rhône

.....
Marseille, le 26 Novembre 2012

A l'attention de : **Monsieur Jean Noël GUERINI**
Président du Conseil Général 13
Hôtel du département
52, Avenue de St Just
13256 Marseille Cedex 20

| |
|------------------------------------|
| LETTRE OUVERTE AU PERSONNEL |
|------------------------------------|

OBJET : Circulaire ministérielle du 24 février 2012 « *journée de carence* ».

Monsieur le Président,

Les organisations syndicales représentatives du personnel du Conseil Général des Bouches du Rhône vous demandent un rendez vous dans un délai raisonnable au sujet de l'application du jour de carence dans notre collectivité.

Depuis la Conférence sociale des 9 et 10 juillet derniers, la circulaire ministérielle du 24 février 2012 est en débat au niveau national entre les organisations syndicales de la fonction publique et l'ensemble des employeurs publics.

Actuellement des concertations ont lieu et le devenir de la journée de carence est examiné.

Nous vous demandons par la présente la suspension de ce dispositif tant que ces concertations n'ont pas débouché sur une décision définitive.

Nous vous demandons de nous recevoir afin d'aborder cette question.

Dans l'attente de ce rendez-vous, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos cordiales salutations.

Alain ZAMMIT

Nicolas VALLI

Patrick CAPONE

Bruno BIDET

CGT

FO

CFTC

FSU



Monsieur Jean Marc AYRAULT
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de varenne
75007 Paris

Paris le 15 novembre 2012

Objet : Abrogation du dispositif « journée de carence »

Monsieur le Premier Ministre,

Au moment de son instauration, toutes nos organisations syndicales ont dénoncé la mise en place d'une journée de carence pour les agents de la Fonction publique et en ont demandé le retrait.

Nos organisations syndicales réaffirment avec force que cette mesure pénalise les personnels contraints à congés maladie sur prescription médicale. Ils subissent, de fait, une baisse de leurs salaires comme s'ils étaient coupables d'être malades. De plus, nous dénonçons l'effet de cette mesure, notamment sur la santé et la sécurité des agents. En effet, nous constatons déjà que des agents renoncent à utiliser leurs congés maladie en raison de cette « ponction » sur salaire.

En son temps, la journée de carence a été jugée par beaucoup, y compris au sein de la majorité présidentielle, comme injuste et inefficace et relevant davantage de la seule volonté de stigmatiser toujours plus les agents de la Fonction publique.

Aujourd'hui, les agents ne comprennent pas pourquoi cette disposition législative n'est pas abrogée.

Monsieur le Premier ministre, cette mesure met véritablement en cause la santé des agents dont vous avez la responsabilité.

C'est pour cela que nos organisations considèrent qu'il faut plutôt agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine de prévention, notamment dans le cadre des CHSCT.

Nous nous sommes adressés en ce sens à la Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique le 17 septembre dernier.

Nos organisations espèrent maintenant une réponse rapide de votre part et vous prient de bien vouloir croire, Monsieur le Premier Ministre, en leurs salutations respectueuses.

Pour les organisations syndicales
Bernadette GROISON